

Notre vision

La vision de l'ATSNB est celle d'un organisme professionnel qui est à l'image des valeurs auxquelles on est attaché dans le travail social, qui donne l'exemple en matière de déontologie et qui inspire confiance à la population.

Notre mission

L'ATSNB est une association qui protège la population et qui favorise l'excellence dans l'exercice de la profession de travailleur social.

Nos valeurs

Le code de déontologie (de 2007) de l'Association des travailleurs sociaux du Nouveau-Brunswick (ATSNB) définit les valeurs de base suivantes :

- Respect de la dignité et de la valeur inhérentes des personnes et poursuite de la justice sociale
- Intégrité dans l'exercice de la profession
- Confidentialité dans l'exercice de la profession
- Compétence dans l'exercice de la profession
- Diversité

Participation des membres

Renforcement du sentiment d'appartenance

- offre par l'ATSNB de services de perfectionnement professionnel et d'orientation;
- offre par l'ATSNB d'occasions pour les membres d'apporter une contribution utile;
- mise en oeuvre par l'ATSNB de réseaux spécialisés de membres.

Amélioration de la communication

- consultation des membres de l'ATSNB concernant la communication;
- mise en oeuvre par l'ATSNB d'une stratégie détaillée de communication;
- expérience positive des membres de l'ATSNB en matière de services à la clientèle.

Amélioration de la participation

- consultation des membres de l'ATSNB sur les types de participation auxquels ils attachent de l'importance;
- mise en oeuvre par l'ATSNB des types d'activités de participation auxquels les membres attachent de l'importance;
- examen des activités de participation pour évaluer leur efficacité.

Promotion de la profession

Amélioration de l'image de la profession

- un comité de la promotion de la profession par l'ATSNB sera mise en oeuvre;
- utilisation par l'ATSNB de la couverture médiatique pour promouvoir une image positive de la profession de travailleur social;
- rôle de chef de file de l'ATSNB dans les débats sur la justice sociale et les enjeux de la société;
- campagne publique de l'ATSNB faisant la promotion de la profession de travailleur social.

Amélioration de la formation

- offre par l'ATSNB de formations sur mesure sur la profession de travailleur social à des auditoires ciblés;
- utilisation par l'ATSNB de diverses technologies pour éduquer les autres sur la profession de travailleur social.

Développement des partenariats

- mise en évidence par l'ATSNB des partenariats les plus utiles à mettre en place en vue d'assurer la promotion de la profession.

Protection du grand public

Responsabilisation

- réexamen des politiques, des procédures et des lignes directrices pour vérifier leur pertinence;
- mise en évidence par l'ATSNB des processus les plus utiles pour régler l'entrée dans la profession qui inclues une considération de l'examen ASWB.

Transparence

- renforcement de la visibilité des informations sur le statut de travailleur social immatriculé et sur les processus disciplinaires aux yeux du grand public;
- offre par l'ATSNB de formations sur mesure sur le processus disciplinaire.

Accessibilité

- garanties fournies par l'ATSNB que le processus d'immatriculation et les informations sur l'état des demandes sont faciles à trouver;
- garanties fournies par l'ATSNB que les ressources sur le processus disciplinaire et le rôle de l'ATSNB sont disponibles dans un langage simple et sous de nombreux formats différents;
- élargissement du format pour les plaintes auprès de l'ATSNB.

Gouvernance et ressources

Responsabilisation

- utilisation efficace et pertinente des ressources budgétaires de l'ATSNB;
- mise à jour du manuel et de la formation pour le conseil d'administration de l'ATSNB;
- mise à jour du manuel des politiques et des procédures de l'ATSNB.

Viabilité

- préservation par l'ATSNB du savoir organisationnel en constituant des documents sur les processus et en officialisant les politiques;
- correspondance entre les cotisations et les frais de fonctionnement;
- utilisation par l'ATSNB de ses partenariats pour obtenir des fonds de sources autres que les cotisations;
- utilisation par l'ATSNB des technologies actuelles pour rester pertinente et accessible et pour réduire les coûts.

Structure organisationnelle et fonctions

- modernisation de la loi, des règlements administratifs et des autres politiques et procédures.

Développement d'une culture d'amélioration en continu

- développement par l'ATSNB d'une culture d'innovation, de souplesse et de développement des capacités d'adaptation;
- introduction par l'ATSNB d'un mécanisme pour évaluer toutes les activités de l'association;
- analyse de la situation effectuée par un cabinet externe.